

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 80 (1951)

Heft: 8

Rubrik: Que sont les fleurs dans la nature?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Indépendamment de l'enseignement gratuit pour les enfants pauvres, il innove en fondant les premières écoles normales où se forment les instituteurs catholiques. Il est en avance de cent ans sur ses contemporains, et ses vues, jugées trop audacieuses, ne sont pas admises des archevêques férus de traditions. Aussi lui refusent-ils toute approbation.

Cependant, l'École normale est créée. Il la baptise : séminaire. Elle permet aux candidats d'apprendre la lecture, la grammaire, l'orthographe, l'arithmétique, le système métrique, le chant d'Eglise et le catéchisme.

Mais on ne peut lutter à la fois contre la pauvreté, l'hostilité des grands et la jalousie des siens. Six écoles normales seront fondées et disparaîtront rapidement, laissant leur exemple pour l'avenir et « représentant le premier effort suivi de l'Eglise catholique pour organiser l'enseignement du peuple ».

La pédagogie du saint est géniale, basée sur l'effort de l'élève, orientée vers ses initiatives et son esprit d'invention. Il faudrait commenter ici son admirable livre *Conduite de l'École* pour comprendre la hauteur de ses vues, la clarté de ses exposés, l'audace de ses méthodes et la précision de ses conseils.

Si j'ajoute qu'il fut dans son manuel de *Civilité chrétienne* un maître en bienséance et un professeur d'hygiène à une époque où elle ne comptait guère, on comprendra pourquoi le Pape Pie XII l'a solennellement proclamé le « Patron des éducateurs ».

Puisse-t-il aider tous ceux qui ont choisi cette vocation à réaliser pleinement leur « beau métier » dans l'amour de Dieu et des âmes...

M. HAMAYON.

Que sont les fleurs dans la nature ?

Les champs et les forêts, les prairies et les arêtes rocheuses de nos montagnes nous le disent chaque année, quand la terre sort de sa torpeur hivernale et que la vie se manifeste partout par l'abondance et la magnificence des fleurs. La couleur verte de la plante nous parle déjà de la vie, il est vrai, mais les mille fleurs aux couleurs variées expriment la joie de vivre, elles donnent à la nature un air de fête !

Et quand les éboulis, les fentes des rochers, les marais et les eaux nous présentent leurs sourires et nous apportent le bonheur par ces couleurs, nous avons alors conscience de la grandeur, de la profondeur et de la force créatrice inépuisable de la nature.

Les fleurs sont et demeurent le plus bel ornement de la nature et de la terre ! Mais si la vue des plantes croissant à l'état sauvage éveille en nous un réel sentiment de bonheur, elles font naître, hélas ! trop souvent aussi, l'envie de s'approprier un nombre aussi élevé que possible de ces merveilles sans propriétaire. C'est précisément à cet instinct néfaste qu'est dû l'appauvrissement si prononcé de notre flore. Tous ceux qui aiment réellement notre belle Patrie se rangeront certainement du côté du protecteur vigilant de la nature ; ils s'engageront courageusement à faire connaître et observer strictement l'Ordonnance du Conseil d'Etat, du 1^{er} juillet 1938, concernant la protection de la *flore fribourgeoise*.

Commission fribourgeoise de la P. N.